



CD240412-81A00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril à 10h00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Étaient présents : M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, M. P. BRET, M. G. CASTET, M. R. CASTETS, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, Mme C. DUMONT, M. F. DUPOUEY, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. V. GOUANELLE, M. B. KSAZ, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE, Mme Y. RIBES, M. J. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mme C. SARNIGUET, Mme I. TINTANE, Mme L. TOISON.

Excusé ou absent : Mme F. CASALE, Mme C. DUCARROUGE, M. F. LARROQUE, Mme P. MARROCQ, Mme H. ROZIS LE BRETON.

Procurations : Mme F. CASALE à M. J. SALERS, Mme C. DUCARROUGE à Mme I. TINTANE, M. F. LARROQUE à M. R. CASTETS, Mme H. ROZIS LE BRETON à Mme C. BOUE, Mme P. MARROCQ à M. D. GONELLA.

Délibération adoptée à la majorité
(26 voix pour, 8 abstentions)

OBJET : Budget Primitif 2024 - Eléments de synthèse (CP).

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis de la commission organique compétente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Départemental décide :

- d'adopter le budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à la somme de **386 800 000 €**, tous budgets confondus et à 418 951 590,60 € après prise en compte des mouvements d'ordre d'un montant de 32 151 590,60 €, comme présenté dans le document budgétaire figurant ci-joint.

La répartition par budget, en mouvements réels, est la suivante :

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	280 350 545,45	302 442 310,21
47 - SATESE	865 131,70	896 131,70
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 107 656,50	1 468 636,34
51 - POLE THERMAL	945 789,84	1 015 789,84
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 572 956,44	1 618 956,44
57 - AUTODROME NOGARO	238 592,10	338 592,10
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 665 145,00	2 831 145,00
Total Fonctionnement	287 745 817,03	310 611 561,63
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	96 654 240,23	74 562 475,47
47 - SATESE	123 229,70	92 229,70
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 155 373,73	794 393,89
51 - POLE THERMAL	431 826,65	361 826,65
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	193 277,44	147 277,44
57 - AUTODROME NOGARO	222 331,15	122 331,15
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	273 904,07	107 904,07
Total Investissement	99 054 182,97	76 188 438,37
Total général	386 800 000,00	386 800 000,00

Au terme de la gestion 2023, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVEST.
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		27 035 590,89	15 165 671,99		15 165 671,99
47	SATESE	89 029,70			89 029,70	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES		325 560,89	325 560,89		325 560,89
51	POLE THERMAL	403 018,84			361 226,65	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	141 777,44			141 777,44	
57	AUTODROME NOGARO		210 923,25	122 331,15		122 331,15
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE		87 904,07	87 904,07		87 904,07
	TOTAL :	633 825,98	27 659 979,10	15 701 468,10	592 033,79	15 701 468,10

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant global de 27 659 979,10 €, sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 15 701 468,10 € et à la section de fonctionnement pour le solde (11 958 511,00 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant :

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement		
		27 659 979,10 €		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	11 869 918,90	15 165 671,99	27 035 590,89
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	325 560,89	325 560,89
57	AUTODROME NOGARO	88 592,10	122 331,15	210 923,25
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	87 904,07	87 904,07
	TOTAL :	11 958 511,00	15 701 468,10	27 659 979,10

- **d'actualiser les provisions comptables** au Budget Primitif 2024 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité.

Ainsi, il est proposé d'une part, une dépense de 603 085 € sur le compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 558 722 €.

Ces ajustements concernent :

- la dépréciation des actifs circulants pour 457 268 € en dépenses (compte 6817) et 449 325 € en recettes (compte 7817) au budget principal, et pour 23 817 € en dépenses et 19 397 € en recettes au budget annexe du laboratoire vétérinaire, des eaux et des sols ;
- les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 113 000€ en dépenses (compte 6815) et 90 000€ en recettes (compte 7815), sur le budget principal ;
- les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription de 9 000 € (compte 6815), sur le budget principal.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2024 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit à **1 033 878 €** se déclinant ainsi qu'il suit :

- Budget principal : **998 211 €**
- Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : **35 667 €**

Le détail des provisions comptables par nature apparaît dans les annexes au document budgétaire ci-annexé.

Philippe DUPOUY

 Président
 du Conseil Départemental du Gers

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **22 AVR. 2024**

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été publiée le **22 AVR. 2024**